

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SOUSS-DIRFCTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SUB DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPMENT AND
MAINTENANCE

SERVICES DES MARCHES PUBLICS

PUBLIC CONTRACTS SERVICES

DECISION N° 00293 /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2024 du 15 NOV 2024 portant attribution des contrats faisant suite à l'appel d'offre national restreint, n°0053/AONR/MINEPIA/CIPM/2024 du 30 septembre 2024, en procédure d'urgence, pour la fourniture des concentrés alimentaires chair et ponte de 2,5% ou 5% et 10% pour la subvention des aviculteurs dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la production agricole au Cameroun (PARPAC), volet élevage, zone Littoral-Sud-Ouest, en deux (02) lots.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution ; au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités Publics, pour l'Exercice 2024.

Considérant l'appel d'offre national restreint, n°0053/AONRMINNEPIA/CIPM/2024 du 30 septembre 2024, en procédure d'urgence pour la fourniture des concentrés alimentaires chair et ponte de 2,5% ou 5% et 10% pour la subvention des aviculteurs dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la production agricole au Cameroun (PARPAC), volet élevage, zone Littoral-Sud-Ouest, en deux (02) lots.

DECIDE :

Article 1er : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire de l'appel d'offre national restreint susmentionné :

Entreprise	Lot	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai d'exécution
SOCIETE DES PROVENDERIES DU CAMEROUN « SPC » BP: 105 BAFOUSSAM Tél. : 233 441 171/ 677 500 150	1	Soixante-dix-sept millions cinq cent soixante mille deux cent (77 560 200)	Littoral--Sud-Ouest	Trente (30) jours.
	2	Soixante-dix-sept millions cinq cent soixante-sept mille vingt-cinq (77 567 025)		

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 15 NOV 2024

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,

MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

MINMAP
ARMP
SOPECAM
Archives/Chronos.

